

BASSINS VERSANTS : L'AGRICULTURE A SON RÔLE A JOUER

En complément des ouvrages de lutte contre les inondations, les syndicats de bassin versant sensibilisent les agriculteurs. Après l'aide au semis d'intercultures, l'aide aux petits aménagements hydrauliques. Les animateurs proposent un appui technique et administratif pour le montage du dossier de demande de subvention.

Ou par...

Mélanie Lhériteau

AREAS

☎ 02.35.97.25.12

1 999 : 22 syndicats de bassin versant sont créés pour optimiser la lutte contre les inondations.

Aujourd'hui, les syndicats de bassin versant sont pourvus d'une équipe technique. Aux études ont succédé les travaux qui ont fait naître prairies inondables et autres ouvrages de gestion de crue sur tout le département. Des aménagements de lutte contre les inondations restent encore à construire dans les années à venir.

Mais déjà, en complément, les syndicats de bassin versant travaillent sur la réduction d'une des sources de ruissellement : le ruissellement agricole. Jacques Lambert, ancien agriculteur, est président du Syndicat de bassin versant d'Étretat. Pour lui,

la sensibilisation des agriculteurs par le syndicat est essentielle. "Les agriculteurs, tout en conservant leur objectif de rentabilité de l'exploitation, sont de plus en plus sensibles au ruissellement et à l'érosion des sols", remarque-t-il. Première opération lancée par les syndicats de bassin versant, le semis d'interculture est déjà un succès. D'après les chiffres de la

Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime, les surfaces couvertes en 2002 ont doublé par rapport à 2001. La couverture des sols en hiver par des plantes comme la moutarde, permet de limiter l'érosion et le ruissellement mais aussi d'améliorer la structure des sols et le taux de matière organique. "On réapprend à soigner nos sols", indique l'agriculteur.

Baisse des coûts

Moins de départ de terre, c'est aussi une diminution du comblement des ouvrages de lutte contre les inondations donc une meilleure efficacité et une baisse des coûts d'entretien pour la collectivité. "La terre doit rester sur les parcelles agricoles", répète Monsieur Lambert. Alors, quand les pratiques culturales ne suffisent plus, les petits aménagements prennent le relais. Talus busés, haies, fascines sont autant d'obstacles à l'écoulement et aux limons. Ainsi, les syndicats de bassin versant encouragent les projets des agriculteurs qui contribuent à gérer les ruissellements. L'animateur du syndicat apporte un appui technique et administratif pour constituer les dossiers de demande de subvention.

Anthony Vandewiele est animateur au Syndicat de bassin versant de la Varenne. "Souvent, les agriculteurs viennent nous voir avec un problème d'érosion. On commence par aller sur le terrain avec eux et on leur propose une solution : noue enherbée, aménagement de ravine... Ensuite, on monte le dossier ensemble, on demande des devis aux entreprises, parfois on fait un

relevé topographique. En général, les démarches administratives sont réglées en 1 à 3 mois. Quand le syndicat projette un ouvrage de lutte contre les inondations sur un site, il nous arrive de solliciter l'agriculteur qui exploite en amont pour éviter un engorgement rapide de l'ouvrage. La plupart du temps le contact passe bien car chacun y trouve son compte".

Une aide précieuse

Alain Couroyer est agriculteur à Angiens. Sa mare tampon de 900 m³ est en cours d'aménagement. Elle récupérera les eaux des toitures de la ferme. "Le corps de ferme est situé sur une ligne de crête, on est donc au départ des ruissellements. L'eau qui part de chez nous contribue à inonder un point bas dans le village. En réalisant une mare tampon, on limite les problèmes en aval tout en se constituant une réserve d'eau. Pour les démarches administratives, Bénédicte Lapierre, l'animatrice agricole du syndicat de bassin versant, m'a bien aiguillé. Elle est venue voir où la mare pouvait être positionnée. Ensuite, elle a dessiné les plans et a monté le dossier. Quand le projet est soutenu par le syndicat, on met toutes les chances de son côté !".

L'animateur de bassin versant peut également animer des démarches collectives. Régulièrement, il organise des démonstrations de matériel ou de pratiques culturales. En tant qu'acteur du bassin versant, n'hésitez pas à prendre contact avec l'animateur de votre secteur. **ML**



TRAVAUX DE TERRASSEMENT D'UNE MARE À ST-MARTIN-OSMONVILLE

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

■ Un bassin versant est un territoire délimité par une ligne de crête et dont toute la surface ruisselante alimente le même exutoire final par l'intermédiaire d'une rivière ou d'un vallon sec. Le syndicat de bassin versant, en s'affranchissant des limites administratives, réunit toutes les communes ou parties de communes situées de l'amont à l'aval d'un même bassin versant.